

RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE A BT/TBT
(A.R. DU 08/09/2019 - LIVRE 1 - 4.2.3.2 - 4.2.4.3 - 5.3.5.2 - 5.4.2.1 - 5.4.3.6 - 5.4.4 - 7.1 - 7.2.5.1)

VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION EXISTANTE
(A.R. DU 08/09/2019 - LIVRE 1 - 2.11.2 + 6.5)

Objet	Habitation Adresse	Appartement Quai de l'écluse 8 boîte 95/101, 5000 Namur	
	Proprietaire	HUPE XAVIER	
	Demandeur	Idem (proprietaire)	
	Téléphone	0498690628	
	A.R. du 08/09/2019 - Livre 1:	6.5 - Contrôle périodique 8.2.2 - Date d'installation après sept '81	
Installation	Tension actuelle	2X230V	
	Code EAN	Non communiqué	
	Protection générale	15 A	
	Qté tableaux	2	
	Qté circuits	10	
	Câble compteur-tableau	XVB 4 x4mm ²	
	Diff. gén. ≤ 300 mA (DDRG)	<ul style="list-style-type: none"> • 40A / 300 mA • 40A / 300 mA 	
	Diff. suppl. ≤ 30 mA (DDRS)	• 16A / 30mA	

Mesures

Résistance de dispersion de prise de terre
22Ω

Isolement général par rapport à la PDT
15.3MΩ

Appareil utilisé
MES017 (FLUKE1653B)

Critères	Critères		
1 . Résistance de dispersion de prise de terre (PDT)	OK	7 . Appareillage fixe et à poste fixe	OK
2 . Isolément général par rapport à la PDT	OK	8 . Canalisations électriques (fils, peignes, câbles, conduits)	OK
3 . Continuité de terre	OK	9 . Repérages et/ou schémas unifilaire et de position	OK
4 . Différentiel(s) général(aux) (DDRG)	OK	17 . Documents, études techniques, analyses de risques.	OK
5 . Protection contre contacts directs	OK	18 . Risques liés à un incendie.	OK
6 . Protection contre contacts indirects	OK	19 . Installation de production d'énergie privée.	OK



CERTIGREEN test - asbl de contrôle agréé
Adresse Rue Reine Astrid 49/10
B-4100 Boncelles
Tél +32 471 58 07 08
E-mail info@certigreen.be
TVA BE 0650 647 987
www.certigreen.be



P.V. N° TAR-BTD-02-04-25-32280-CP

Date de visite : 02/04/2025

Observations

O.28. Les lieux contenant une baignoire ou une douche et dont la réalisation a été entamée avant le 1/03/2025 ont été contrôlés suivant version 01 à 04 du RGIE Livre 1, avec dérogations applicables suivant époque de réalisation.

CONFORME

Installation conforme aux prescriptions de l'A.R. du 08/09/2019 - Livre 1.

Schémas unifilaires et plans de position contrôlés conformes, datés et signés

Installation à faire de nouveau contrôler avant le **02/04/2050**

25 ans après émission du rapport conforme

Renforcement de puissance du raccordement au réseau public autorisé

(maximum : / Nouvelle tension :)

Pour CERTIGREEN test, l'inspecteur



Toni
Arnould
0471/73.76.49



CERTIGREEN test - asbl de contrôle agréé

Adresse Rue Reine Astrid 49/10
B-4100 Boncelles
Tél +32 471 58 07 08
E-mail info@certigreen.be
TVA BE 0650 647 987
www.certigreen.be



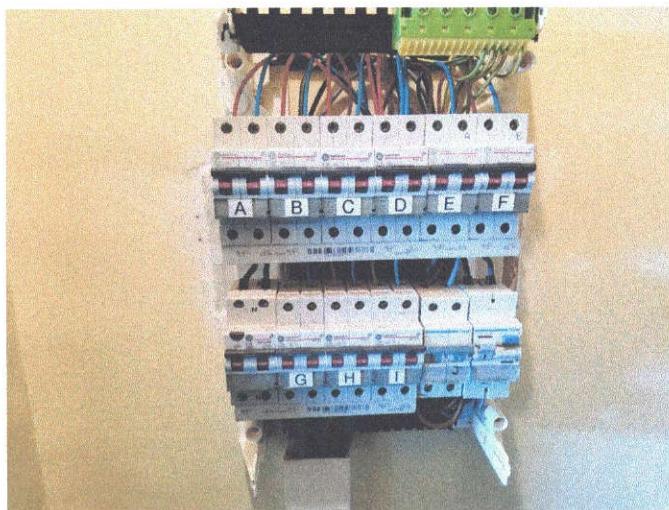
P.V. N° TAR-BTD-02-04-25-32280-CP

Date de visite : 02/04/2025

Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation, et uniquement sur les installations domestiques concernées par la demande qui nous a été adressée. Aucune modification apportée à l'installation après le passage de l'agent-visiteur n'est prise en compte dans ce rapport. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Toute réclamation est à transmettre à la société par écrit. Il peut être fait appel aux résultats d'inspection via recours au SPF Économie Direction générale de l'Énergie. Toute information contenue dans le présent rapport est confidentielle et ne peut être divulguée qu'au demandeur et au propriétaire. Seul le service du ministère fédéral de l'économie en charge de la surveillance des organismes de contrôle agréé peut avoir accès, à sa demande, à ces informations. En cas de non-conformité persistante à la seconde visite, une copie du rapport est d'office transmise au SPF Économie Direction générale de l'Énergie par CERTIGREEN test.

Obligations du propriétaire (AR du 8/9/19 - Livre 1 - 9.1.2 + 3.1.2 + 6.5.7.2.b7) : 1. Conserver, dans le dossier de l'installation électrique, ce procès-verbal, les plans et toute notice décrivant les garanties de sécurité que doivent présenter certaines machines, appareils ou canalisations électriques (nous conseillons de placer une copie de ces documents à proximité du tableau électrique principal) - 2. Enseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique - 3. Aviser immédiatement le Ministre des Affaires économiques, Direction générale de l'Énergie de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité - 4. Entretenir ou faire entretenir son installation (tester régulièrement toutes les protections à courant différentiel résiduel via leur bouton de test, resserrer les bornes des tableaux une fois par an, dépoussiérer,...) - 5. Prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions de l'AR du 8/9/19 - Livre 1 soient en tout temps observées - 6. Transmettre au locataire, nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant le dossier de l'installation électrique.

Photos annexes



- A** Chambre 1 + 2 (Ancienne Installation)
B Salon + Chambre 3
C Eclairage Chambres + Hall Nuit + SDB
D Eclairage Cuisine + Hall + WC + Buanderie
E Four
F Prises Cuisine
G Salle de bain
H Machine à Laver
I Lave Vaisselle
J Taque

Adresse de l'installation électrique	Installateur	p. 3/3
Hupe Quai de l'Ecluse 8 Boîte 95 5000 Namur	Pierre Matthieu Rue des Nacelles 7 5100 Wépion GSM: +32 485 50 41 75 e-mail: pierre.mth@gmail.com	Liste des circuits
		Date: 16-01-19
		2 x 230V ~ 50Hz


2/4/25
Toni
Amouldi
CERTIGREEN test
 0471 73 76 49

Adresse de l'installation électrique Hupe Quai de l'Écluse 8 Boîte 95 5000 Namur
Installateur Pierre Mathieu Rue des Nacelles 7 5100 Wépion GSM +32 485 50 41 75 e-mail pierre.mth@gmail.com
P. 2/3 Plan de position Date: 16-01-19 2 x 230V ~ 50Hz

